



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 février 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Christophe Couic, absent à partir de 21 heures, a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau, absent à partir de 20h40, a donné pouvoir à Yvette Metzger
Françoise Cordroch a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

8. TRANSFORMATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP): MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 10 DECEMBRE 2014

Exposé :

Par délibération en date du 10 décembre 2014, le Conseil municipal a décidé de prescrire la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), conformément à la loi du 12 juillet 2010 et à son décret d'application du 19 décembre 2011 et de créer en conséquence une commission locale AVAP composée de représentants élus, représentants de l'Etat et de personnalités qualifiées.

Le Conseil municipal a désigné 5 personnes qualifiées au lieu de 4 : l'architecte conseil de la ville et 4 associations pour lesquelles il convient de nommer un représentant.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération de la manière suivante :

- l'architecte conseil ne sera plus personne qualifiée mais fera partie du groupe de travail,
- les représentants désignés par les 4 associations sont :
 - M. Alain PENNEC pour la société d'histoire de Quimperlé,
 - M. Didier TANGUY pour la ville en marche,
 - M. Daniel-Yves ALEXANDRE pour la SEPNB-Bretagne Vivante,
 - M. Atto DOSSENA, pour l'Union des Commerçants et Indépendants.

Avis favorable des commissions « Politique de la Ville, Environnement » et Eau et Lutte contre les Inondations » du 14 janvier 2016

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**